

Accord CE/Jordanie: accord euro-méditerranéen d'association à la suite de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Protocole

2007/0231(NLE) - 09/12/2010

En adoptant, conformément à la procédure simplifiée, le rapport de Gabriele ALBERTINI (PPE, IT), la commission des affaires étrangères recommande que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion du protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.